



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique de l'urbanisme

Question écrite n° 39948

Texte de la question

M. Dominique Paillé demande à M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme de bien vouloir lui confirmer que les concessions d'aménagement prévues à l'article L. 300-4 du code de l'urbanisme peuvent porter sur toutes les actions ou opérations d'aménagement définies au premier alinéa de l'article L. 300-1 de ce code.

Données clés

Auteur : [M. Paillé Dominique](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39948

Rubrique : Urbanisme

Ministère interrogé : équipement, logement, transports et tourisme

Ministère attributaire : équipement, logement, transports et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 juin 1996, page 3211